

“Courir pour les enfants de l’hôpital Robert-Debré”

Règlement de l’épreuve

Article 1

L’hôpital Robert Debré et l’Association Robert Debré organisent le dimanche 6 juin 2010, la 1^{ère} édition de “Courir pour les enfants de l’hôpital Robert-Debré” dans le parc des Buttes Chaumont à Paris.

Ces courses pédestres comportent les épreuves suivantes :

- Une course adultes de 4,200 km, « La course »
- Une course adultes de 8,200 km, « La grande course »
- Une course enfants de 0,640 km (1 tour de lac), pour les enfants nés en 2001, 2002, 2003
- Une course enfants de 1,280 km (2 tours de lac), pour les enfants nés en 1998, 1999, 2000
- Une course enfants de 1,920 km (3 tours de lac), pour les enfants nés en 1995, 1996, 1997

Les distances sont non officielles. Les organisateurs sont seuls habilités à régler tout litige relatif à la course et aux classements.

Article 2

Conditions d’inscription.

Les épreuves adultes sont ouvertes à tous, licenciés ou non, à la seule condition d’être né en 1994 ou avant.

Les inscriptions sont acceptées par courrier, adressé avant le 1^{er} juin 2010.

Il convient de retourner à l’Association Robert Debré, Hôpital Robert Debré, 48 bd Sérurier, 75019 Paris :

- Le bulletin d’inscription complété, bulletin papier ou bulletin téléchargé sur le site de l’hôpital Robert Debré ou de l’Association Robert Debré

(<http://robertdebrepatis.aphp.fr> et <http://www.association-robert-debre.net>)

- Pour les coureurs licenciés FFA et FFTRI, une photocopie de leur licence pour la saison 2009/2010.

- Pour les coureurs non licenciés et les participants aux courses enfants, un certificat médical daté de moins d’un an, portant obligatoirement la mention de « **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** ».

- Toute inscription d’un mineur est soumise à une autorisation parentale écrite, à joindre au bulletin d’inscription et au certificat médical

Les inscriptions sont possibles le matin même de la course sur place jusqu’à 30 minutes avant le départ de chaque course.

Aucune inscription par téléphone.

Article 3

Les droits d'inscription sont de :

- 10 € par courrier et 12 € sur place, le jour de la course
- Les courses pour les enfants nés en 1995 et après sont gratuites.

Article 4

Les dossards seront retirés le matin de la course à partir de 8H00 au "village de la course" installé près du lac.

Article 5

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile mais déclinent toute responsabilité en cas de défaillance d'un coureur liée à un mauvais état de santé et en cas d'accident dû au non respect des consignes des organisateurs.

Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir durant la manifestation.

Article 6

Les résultats seront affichés **après chaque course** et publiés en ligne à partir du lundi 14 juin 2010 sur les sites des organisateurs :

www.robertdebreparis.aphp.fr et **www.association-robert-debre.net**

Les prix seront remis après les courses.

Chaque participant recevra le T-Shirt de la course.

Une tombola gratuite sera organisée pour tous les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée.

Article 7

Une **assistance médicale** est organisée sur place pendant toute la durée des épreuves.

Article 8

Droit à l'image : l'organisation se réserve le droit d'exploiter toutes les photos et vidéos prises le jour de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires. En s'inscrivant, les participants abandonnent leur droit à l'image au profit des organisateurs.

Article 9

Dans le cas où une ou plusieurs courses seraient annulées pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué, aucune indemnité ne pourra être perçue.

Article 10

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.